

**Bilan des orages
dans la côte de Nuits :
15 milliards
de centimes de dégâts**

(Page 6)

Premier bilan de la grêle dans la Côte de Nuits

7 à 8.000 pièces de vins en moins

Une perte chiffrée à 150.000.000 de francs

Beaune (de notre rédaction).

— Au cours de son assemblée générale semestrielle, le CIB (Comité interprofessionnel des vins de Bourgogne) a évoqué et fait un premier bilan des orages de grêle qui ont ravagé la côte de Nuits, il y a une quinzaine.

Les chiffres avancés par le président Latour parlent d'eux-mêmes : 500 hectares de

vignes environ ont été saccagés par la grêle ; ce sont donc 7 à 8.000 pièces (228 l) de vin parmi les plus grands AOC village, premiers crus et grands crus qui peuvent être considérées comme perdues pour la récolte à venir.

Aux cours moyens pratiqués en fûts, il s'agit d'une perte sèche de 75.000.000 de francs

actuels et la valorisation par la mise en bouteille (systématique dans la région pour tous ces vins) peut être estimée à 150.000.000 de francs, une perte considérable pour la région.

C'est, avec l'exportation intensive de ces vins, un manque à vendre à l'étranger chiffrable à 100.000.000 de francs, ceci sans perdre de vue l'aspect fis-

cal (impôts sur les bénéfices, droits, etc.).

Aussi, après ce bilan catastrophique, le CIB a-t-il discuté la possibilité de la mise en place d'un dispositif anti-grêle avec cotisation obligatoire ; une cotisation « ridicule » eu égard aux pertes énumérées plus haut, puisqu'elle varierait en principe de 5 à 20 francs par hectolitre en

fonction de la classe de vigne protégée.

Mais, l'obtention des accords des intéressés et des autorisations officielles ne peuvent pas permettre d'espérer une mise en place du dispositif avant l'an prochain.

Yves DARD